

Fiche de données de sécurité **CATALYS**

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL: PROCETAC 19

Numéro de produit : 07-1100

Utilisation du produit: Huile de procédé

Identification de l'entreprise

Crevier Lubrifiants Inc.
2025 rue Lucien Thimens
Ville St-Laurent, Québec H4R 1K8
Canada

En cas d'urgence, contacter Crevier Lubrifiants Inc au :

Tel : 514-331-2951 ou 1-800-363-0590

Informations sur le produit

Informations sur le produit: 514-331-2951

Demandes de fiches signalétiques: 514-331-2951

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Catégorie 1



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

Classification GHS: Non classé dangereux

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence : Intervention :

- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. Ne pas faire vomir.
- Prévention : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- Entreposage : P505 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et régionale.
- Élimination : P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Non classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	Mélange	70 à 99 % pondéral

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Œil: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux au besoin.

Peau: Rincer abondamment la peau au savon et à l'eau. Enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation. Obtenir des soins médicaux au besoin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête plus basse que les hanches pour aider à empêcher l'aspiration. Ce produit peut être dangereux si aspirer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin.

Inhalation: Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être mortelle. L'inhalation de brouillards ou de pulvérisations peut irriter légèrement les voies respiratoires supérieures et provoquer de la toux ou des éternuements. Le contact direct avec les yeux peut causer une légère irritation passagère. L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation de la peau.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂).

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux sur la manutention: Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

Danger statique: Une décharge électrostatique peut s'accumuler et créer un danger durant la manutention de ce produit. Pour minimiser ce risque, une mise à la masse ou à la terre pourrait être nécessaire, sans cependant garantir que cette précaution sera suffisante. Revoir toutes les opérations comportant un risque d'accumulation de charge électrostatique ou d'atmosphère inflammable (remplissage de réservoirs ou récipients, éclaboussures durant un remplissage, nettoyage d'un réservoir, échantillonnage, étalonnage, chargement commuté, filtrage, mélange, agitation, utilisation d'un camion-pompe, etc.) et prendre les mesures d'atténuation appropriées.

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 3), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Néoprène, Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

Protection respiratoire: Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.

Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	ACGIH	5 mg/m3	10 mg/m3	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Incolore à jaune

État physique: liquide

Odeur: Odeur d'hydrocarbure

pH: Sans objet

Tension de vapeur: <0.01 mmHg @ 37.8 °C (100 °F)

Densité de vapeur (air = 1): >1

Point d'ébullition initial: 260°C (500°F)

Solubilité: Soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.

Point de congélation: Non applicable

Point de fusion: Non disponible

Densité: <1

Masse volumique: 0,846 kg/l @ 15°C (59°F)

Viscosité: 19 cSt cSt @ 40°C (104°F)

Taux d'évaporation: Non disponible

Seuil olfactif: Non disponible

coefficient de répartition eau/huile: Non disponible

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

Point d'éclair: (Vase ouvert Cleveland) > 190 °C (> 374 °F)

Auto-inflammation: Non disponible

Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure : Sans objet
Supérieure: Sans objet

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

Incompatibilité avec d'autres produits: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Produits de décomposition dangereux: Aucun connu (Aucun présumé)

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES SUR LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables :

Les yeux, la peau, par ingestion ou par inhalation

Toxicité aiguë

Irritation oculaire: Le contact direct avec les yeux peut provoquer une légère irritation transitoire.

Irritation cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau. Un contact prolongé, comme lorsqu'il est coincé contre la peau sous des vêtements ou des bijoux, il peut être plus irritant.

Irritations respiratoires: L'inhalation de fumées ou de brouillards peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Danger d'aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer des nausées, des douleurs à l'estomac et des vomissements.

Toxicité cutanée: Devrait être d'une faible toxicité: DL50 > 5000 mg / kg (Lapin). Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Toxicité orale: Devrait être d'une faible toxicité : LD50: >5000 mg/kg (rat). Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Sensibilisation cutanée: Sur la base de données provenant de composants et de matériaux similaires, ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

EXPOSITION CHRONIQUE:

Toxicité chronique: Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 1% dans ce produit soient un danger pour la santé.

Cancérogénicité: Ce produit contient des huiles minérales et/ou synthétiques qui ne sont pas cancérogènes selon des études en laboratoire avec des matériaux identiques ou similaires. Les huiles

minérales et synthétiques ne sont pas classées comme cancérogènes par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (CIRC). D'autres composants ne sont pas associés à des effets cancérogènes.

Mutagenicité: Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit soient mutagènes ou génotoxiques.

Toxicité sur la reproduction : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit puissent causer une toxicité sur la reproduction.

Tératogénicité: Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit puissent causer des anomalies congénitales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Donnée non disponible

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:

Aucun autre danger connu pour la santé.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ni se déposer là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface. Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques. La mesure du risque d'écotoxicité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

MOBILITÉ : Non disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. La mesure de la biodégradabilité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

Facteur de concentration biologique : Non disponible

Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: HUILE LUBRIFIANTE (PÉTROLE); NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU RÉGLEMENT SUR LE TMD.

Description d'expédition OMI/IMDG : HUILE LUBRIFIANTE (PÉTROLE); NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU IMDG.

Description d'expédition DOT: HUILE LUBRIFIANTE (PÉTROLE); NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE 49 CFR

Informations supplémentaires: NON DANGEREUX SELON L'U.S. DOT. CLASSE DE DANGER ADR/RID HAZARD SANS OBJET.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1
01-2A=IARC Groupe 2A
01-2B=IARC Groupe 2B
35=WHMIS IDL

Aucune composante de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Toutes les composantes sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : LIS (Canada), TSCA (États-Unis).

CLASSIFICATION SIMDUT:

Ce produit n'est pas un produit contrôlé au sens de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche signalétique a été préparée par Robert Maillette, chimiste.

Date de création : 14 mars 2023

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
CAS - Numéro du Chemical Abstract Service	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous ne pouvons pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.